

## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

Gap, le 23 octobre 2018

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

## **Etrangers non-admis à la frontière franco-italienne : situation des mineurs**

La préfecture des Hautes-Alpes a pris connaissance de dépêches de presse italiennes faisant état de la « tentative de renvoi vers l'Italie » de mineurs à la frontière franco-italienne entre Montgenèvre (France) et Clavière (Italie) le 18 octobre dernier.

Les vérifications effectuées par la préfecture ont permis d'établir que, ce jour-là, une liste d'une vingtaine de personnes non-admises sur le territoire français a été transmise aux autorités italiennes par la police aux frontières française selon la procédure habituelle. Depuis le 1er janvier, environ 30 000 non-admissions ont été notifiées de cette façon par la France, dont 3.409 à la frontière des Hautes-Alpes.

Les mineurs non accompagnés figurent sur ces listes communiquées par la France aux autorités italiennes, mais sont systématiquement confiés aux structures départementales d'accueil pour mineurs et non remis aux autorités italiennes. C'était le cas le 18 octobre pour deux mineurs, qui figuraient, comme c'est toujours le cas, sur la liste remise aux autorités italiennes, mais qui ont été confiés aux structures du conseil départemental des Hautes-Alpes pour mise à l'abri.